

LETTRE PASTORALE DES PÈRES DU SEPTIÈME CONCILE DE QUÉBEC:

QUÉBEC, 6 JUIN 1886:

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec et Préfet Apostolique du Golfe Saint-Laurent.

Au Clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de cette province, Salut et bénédiction en Notre-Seigneur

Vous avez entendu dernièrement, Nos Très Chers Frères, la voix du Chef de l'Eglise, dénonçant à l'univers, dans son Encyclique *Humanum Genus* du 20 avril 1884, la Franc-Maçonnerie et autres Sociétés Secrètes.

Le Souverain Pontife rappelle à ce propos la parole du grand saint Augustin touchant deux cités qui se partagent le monde :

“ La cité terrestre prorédant de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu : la cité céleste procédant de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi ; ” (1) deux cités formant deux camps ennemis toujours en lutte depuis que Satan a tenté l'homme et l'a misérablement séparé de son Dieu. Le Saint-Père ajoute que “ dans tous les siècles, ces deux sociétés se livrèrent toujours “ des combats, mais avec une ardeur plus ou moins grande, ” et que les fauteurs du mal sont de nos jours “ comme coalisés dans “ un immense effort sous l'impulsion et avec l'aide d'une société “ répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée “ sous le nom de *Société des Francs-Maçons*.

Le Canada n'échappe pas à ce danger, N. T. C. F., puisque les sociétés secrètes ont été signalées par les Pères du Premier Concile Provincial de Québec dès 1851. Empruntant les paroles de l'Apôtre aux fidèles d'Ephèse, (2) ils rappelaient aux fidèles, “ qu'ils devaient marcher comme des fils de lumière et s'éloigner “ absolument de ces sociétés ténébreuses, dans lesquelles ne “ peuvent entrer les membres de Jésus-Christ.”

Vos Evêques ont traité le même sujet dans le troisième Concile Provincial, lorsque, dans leur Lettre Pastorale collective du 21 mai 1865, empruntant la voie de Pie IX, de sainte mémoire, ils ont représenté comme de terribles ennemis, “ ceux qui, armés du “ secours des sociétés secrètes, voudraient abolir tout culte religieux ; qui foulent aux pieds les droits sacrés de l'Eglise, en “ cherchant à la dominer injustement ; qui exaltent autant qu'ils “ peuvent la raison humaine, jusqu'à l'égaliser même à la révélation divine, etc.”

Voici, N. T. C. F. comment s'exprimaient à leur tour les Pères du Quatrième Concile Provincial (Décret XI) : “ Il est bien déplorable que, malgré les défenses portées par les Pères du Pre-

(1) De la cité de Dieu, Livre XIV, chap. 27.

(2) Chap. V ; verset 8. .